



Linx

Revue des linguistes de l'université Paris X Nanterre

52 | 2005

Lexique, terminologie, discours

Le « signalement d'enfant en danger ». *Une problématique de l'événement*

André Collinot



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/linx/190>

DOI : 10.4000/linx.190

ISSN : 2118-9692

Éditeur

Presses universitaires de Paris Nanterre

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2005

Pagination : 63-72

ISSN : 0246-8743

Référence électronique

André Collinot, « Le « signalement d'enfant en danger ». *Une problématique de l'événement* », *Linx* [En ligne], 52 | 2005, mis en ligne le 27 janvier 2011, consulté le 10 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/linx/190> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/linx.190>

Le « signalement d'enfant en danger » *Une problématique de l'événement*

André Collinot

SYLED-CEDISIOR, Université Paris III - Sorbonne Nouvelle

Cette analyse de discours, ainsi intitulée, met en cause deux notions qu'il faut d'entrée de jeu placer sur deux plans d'interprétation. L'expression guillemetée « signalement de ... » prend sens dans le champ des pratiques d'intervention d'une institution, l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)¹. Le signalement sera alors à considérer selon le point de vue d'une pragmatique « institutionnelle » qui agit à la fois sur le terrain de la prévention sociale et dans l'espace judiciaire. Le terme « événement » est pris dans son usage épistémique en analyse du discours. Dans cette optique, le « signalement » sera envisagé comme fait de discours, compris comme un processus discursif qui s'inscrit entre *paroles singulières* et *normes discursives*, c'est-à-dire dans la connexion entre le récit d'un événement saisi dans sa singularité empirique et sa qualification institutionnalisée.

L'acte de signaler une situation de mise en danger d'un enfant, dans sa phase institutionnelle, se joue en deux temps où interviennent une instance requérante et une instance requise.

¹ L'ASE est un service départemental institué par l'article L 221.2 du CASF (Code de l'action sociale et des familles). C'est un dispositif légal notamment visé par certains articles du Code Civil statuant entre autres sur l'*autorité parentale* et sur les *mesures d'assistance éducative* en cas de déficiences dans les obligations familiales à l'égard de l'enfant. L'ASE est ainsi placée en position d'interface entre le social et le judiciaire.

L'instance requérante, dans la pratique, est déjà soumise à des contraintes institutionnelles tant sur le plan de l'effectuation de l'acte que sur celui de la mise en discours du fait signalé. À ce stade, toute personne en contact avec l'enfant (enseignant, infirmière scolaire, assistante sociale, médecin ...) est tenue par un dispositif juridique (Code Civil, Code pénal, CASF) de porter à la connaissance du Parquet des mineurs ou des services de police ou de prévention les faits interprétables comme symptômes de dangerosité préjudiciables à l'enfant. Dans le cas étudié ci-après, le sujet requérant est une infirmière scolaire qui alerte le *service social en faveur des élèves*, de l'*Inspection Académique*, sur la situation d'« une jeune-fille mineure, en fugue et enceinte », information qui sera transmise ensuite au Parquet. Or il apparaît que l'instance requérante est une instance à plusieurs voix. Une infirmière rapporte des faits qui lui ont été rapportés soit par la jeune-fille, soit par d'autres instances. De sorte que l'on peut considérer que l'infirmière est à la fois instance requise par la démarche d'une élève du collège et instance requérante auprès d'un service social.

L'instance requise est également complexe. Il n'est pas question ici, dans le cadre de cette contribution, d'entrer dans le détail du circuit du *signalement d'enfant en danger*. Cette expression permet de comprendre ce qui se joue entre des instances requérantes qui, comme je viens de le préciser, désignent des signalants potentiels qui sont directement confrontés à des événements singuliers qu'ils doivent signaler² et des instances requises, instituées et donc compétentes pour évaluer le degré de dangerosité à la fois sur le plan de la prévention sociale et sur celui du judiciaire. Autrement dit, par instances requises, je désigne les diverses instances de l'aide sociale qui ont un rôle d'experts-évaluateurs et les instances judiciaires (procureurs, juges des enfants) qui ordonnent des évaluations de situation à la suite desquelles sont prises des mesures d'assistance éducative voir de placement en foyer ou en familles d'accueil.

Le signalement se déroule ainsi en deux temps. Il fait l'objet d'une information émanant d'un signalant potentiel. C'est ensuite un document écrit selon des normes rédactionnelles, établi après évaluation pluridisciplinaire (Assistant/e social/e, éducateur, médecin, psychologue). Dans cette seconde phase, c'est un acte institutionnel qui peut avoir des suites judiciaires. Dans les deux cas, il s'agit d'une mise en récit d'événements mondains effectuée selon deux processus discursifs distincts et, par conséquent, deux modes de donation linguistiques. Ce qui pose le problème d'une interaction entre l'appréhension objectivante d'un événement qui a eu lieu dans un lieu social et sa compréhension en tant qu'événement discursif manifesté par un acte de langage. C'est pourquoi avant de présenter le cas d'un récit de signalement selon la double instance qui vient d'être mentionnée, je crois utile de préciser la notion d'événement telle que je l'instrumente dans l'analyse de l'exemple retenu.

Pour Habermas (1987: I. 105-106) « l'agir communicationnel » peut être défini en ces termes : « un *agir régulé par des normes* comme un concept qui présuppose *deux mondes*, le monde objectif et le monde social (...). Le modèle normatif d'action

² Art. 434-3 du Code pénal : « Quiconque ayant eu connaissance de mauvais traitement ou de privations infligées à un mineur de quinze ans ou à une personne qui n'est pas en mesure de se protéger (...), qui n'aura pas informé les autorités judiciaires ou administratives, est puni de trois ans d'emprisonnement et de 300.000 F d'amende ».

suppose au départ que les participants peuvent adopter tant une attitude objectivante à l'égard de ce qui est ou n'est pas le cas qu'une attitude conforme aux normes par rapport à ce qui est prescrit de juste ou d'injuste ». À cet *agir* compris selon une dialectique entre la perception d'un état de chose (*une attitude objectivante*) et une réaction déterminée par une norme sociale, se connecte un *agir* langagier : « le concept d'agir communicationnel fait entrer en ligne de compte la présupposition supplémentaire d'un *médium langagier* dans lequel les rapports de l'acteur au monde se reflètent *comme tels*. À ce niveau conceptuel, la problématique de la rationalité qui, jusque-là, n'intéressait que le *sociologue*, est rendue à présent à la perspective de *l'acteur lui-même*. Nous sommes alors tenus d'élucider le sens dans lequel l'intercompréhension langagière est introduite en tant que mécanisme de coordination des actions » (ibid. 110). Je reprends cette définition de *l'agir communicationnel* qui fait intervenir le langage comme *médium*, pour l'interpréter dans une perspective d'analyse du discours. Le rapport de l'acteur au monde se constitue dans l'acte même du langage. Ce qui signifie que l'événement qui advient dans le monde n'est événement qu'en tant qu'il est produit par un acte de dénomination. La problématique de la rationalité de l'action placée sous le regard du sociologue se trouve ainsi replacée dans l'ordre du discours. Dès lors, le statut de l'acteur est celle du sujet énonciateur tel qu'il est instauré par l'acte même d'une énonciation *hic et nunc*. On se reportera à la définition de l'événement dans sa double conceptualisation discursive et linguistique, telle que Guilhaumou (2002 : 244-249) l'énonce en conclusion de l'article *événement discursif* : « De l'événement discursif à l'événement linguistique, il est question de l'événementialité sur le mode de la donation linguistique : ce qui est donné ne peut être séparé de ce qui est dit, ce qui est dit nous est donné par le seul fait d'être dit (Petit 1991). Affirmer la toute-puissance de l'événementialité, c'est distinguer d'emblée le fait pris dans un monde prédéfini et l'événement irréductible au contexte, donc appréhendable dans sa propre effectuation discursive (Romano 1998, 1999), tout en marquant, de manière là aussi différenciée, son inscription référentielle dans l'univers de la langue empirique ». Cette mise au point critique étant faite, il n'en demeure pas moins que la conception habermassienne de *l'agir communicationnel* permet de problématiser la connexion entre une procédure d'analyse de l'énoncé d'un événement et la compréhension sociale de son *advenue* mondaine.

Dans ce contexte communicationnel, je distinguerai en référence à Ricœur (1990, 1991) deux modes de donation de l'événement :

– **P'événement-occurrence** : qqch arrive, ce qui répond aux questions *quoi ? quoi de neuf ? qu'est-ce qui s'est passé ?* L'événement est « un particulier concret » qui peut recevoir un nom : *X a fait une fugue, la fugue de X*, et par conséquent « être identifié par un terme singulier ». Il marque un moment de rupture dans une stabilité. C'est donc qqch qui se passe dans une durée limitée par un *avant* et un *après*, entraînant un changement dans le cours des choses. L'événement est également inscrit dans un espace-temps, c'est *qqch qui a eu lieu, qui s'est passé dans un lieu*. Il est exprimable selon un type de phrase construit sur un schéma actantiel : agent – V d'action – patient – circonstants, que l'on peut ré-écrire sous la forme d'une nominalisation. C'est en ce

sens que l'on est en droit de dire que l'énoncé d'un événement a une visée référentielle inférée par une lecture interprétative de ses composants linguistiques.

– **L'événement-récit** : Ricœur (1990 : 79) oppose la notion d'événement, définie comme un *ce qui arrive*, objet « d'un énoncé constatif qui peut être vrai ou faux à la notion d'action, définie comme un *ce que l'on fait arriver*, qui « n'est ni vrai ni faux mais rend vrai ou faux l'assertion d'une certaine occurrence ». Il s'agit là des effets d'une mise en intrigue d'un événement-occurrence dans un récit qui configure une simple occurrence ou péripétie avec d'autres occurrences. L'événement-occurrence perd ainsi sa singularité, de « particulier concret » il devient élément d'une histoire. C'est sur la base de cette reconfiguration de l'événement-occurrence dans un agencement narratif que Ricœur (1986) considère l'action comme un texte.

Je retiendrai ici la fonction interprétative de la mise en récit d'un événement-occurrence. C'est là, en effet, qu'un événement singulier prendra du sens dans le récit d'une histoire qui configure en une suite narrative d'autres événements-occurrences. De sorte que l'on pourra distinguer, d'une part, le récit de première instance d'un événement-occurrence, inscrit dans une actualité où se conjoignent le temps de l'événement et le temps de son récit et, d'autre part, le récit de l'instance requise, des événements-occurrence reconfigurés dans l'antériorité d'un passé reconstitué. C'est dans cet entre-deux narratif que le *quoi* de l'événement se connectera à son *pourquoi* pour se rapporter à l'identification du *qui* de l'agent. Car en définitive, c'est bien à la compréhension d'un sujet agent-patient d'une histoire que les destinataires institutionnels des *signalements d'enfants en danger* ont affaire en vue d'une décision à prendre sur son devenir social.

Dans la présente analyse, on considèrera deux types de récit : le récit d'un événement-occurrence sous forme de témoignage³ singulier émanant d'une instance requérante, le récit d'une situation sous la forme institutionnalisée du *signalement d'un enfant en danger*, par une instance requise. Soit le cas de Marie (le prénom est fictif, pour respecter l'anonymat requis) :

Le récit de témoignage (instances requérantes).

Je présente ces récits par montage d'énoncés indexant des moments narratifs constitutifs d'une mise en intrigue d'événements-occurrences.

Rapport de l'infirmière scolaire à l'Inspection académique (Service social en faveur des élèves)

(1) « Ce lundi 29/04/02 dans l'après midi, Marie est venue me voir à l'infirmierie pour me "parler". Elle m'a donc signalé un retard de règles et me précise qu'elle avait fait un test de grossesse qui s'est avéré positif ».

³ C'est ainsi que je désignerai dorénavant cette première instance de discours du signalement, pour le distinguer du signalement émanant d'une instance institutionnelle, à la suite d'une évaluation menée à des fins judiciaires.

(2) « Le mardi matin, Mme X (la mère) et moi-même étions présentes au collège dès 8 h afin de recevoir Marie mais celle-ci n'est jamais venue au collège, ce mardi 2/05/02 ».

(3) « Ce jeudi matin, Marie était toujours absente et nous avons donc reçu Mme X, mère de Marie, ce jeudi à 12h30, afin de l'informer de la nouvelle situation de Marie. Mme X nous a appris que Marie était en fugue depuis le dimanche 28/04/02, qu'elle n'avait aucune nouvelle de celle-ci et qu'elle avait signalé la fugue à la police ».

(4) « ...actuellement, nous nous trouvons devant une jeune-fille mineure, en fugue et enceinte. C'est pour cela que je vous fait parvenir ce rapport... »

Dans les récits de témoignage, récits de première instance, l'occurrence singulière d'un événement est toujours corrélée à une autre occurrence singulière. De sorte qu'on se trouve confronté à une dissémination événementielle. C'est ce que je me propose de montrer après avoir ré-écrit les énoncés précédents sous la forme d'une nominalisation afin de leur donner un nom et ainsi leur assurer un statut ontologique.

E 1 (événement) : la *démarche* de Marie qui vient « parler » à l'infirmière du collège (lundi 29 avril).

E 1-1 : un retard de règles.

E 1-2 : la grossesse.

E 2 : l'absence de Marie au collège (mardi 30 avril).

E 3 : la fugue de Marie (absente de son domicile depuis le dimanche 28 avril).

La démarche. Les énoncés d'événements sont datés avec précision. Ils comportent un verbe de mouvement dans un espace spécifié, suivi d'un infinitif (venir voir qqn à ...pour parler /informer). C'est pourquoi j'ai interprété ces événements par le biais d'une dénomination, en fonction de la structure actancielle des énoncés. Venir voir qqn ayant une position (infirmière scolaire) dans une institution (le collège) est de ce fait interprétable par ce que l'on appelle *faire une démarche*. Il s'agit en quelque sorte d'un comportement réglé par une certaine rationalité de la vie sociale. Or cette démarche est motivée par des événements antécédents : un retard de règles, un test de grossesse. On peut dès lors les considérer comme constitutifs de la *démarche*. Celle-ci est l'acte social qui subsume une série d'événements advenus dans la sphère privée de l'individu. Or, en tant qu'acte accompli dans un espace public selon une norme sociale, la *démarche* assigne à ces événements relevant du domaine privé un statut institutionnel et, par là, les rend signifiants pour une première procédure de signalement.

La grossesse. C'est ce *qui vient d'arriver* à Marie, d'abord signifié par un retard de ses règles, puis confirmé par un test. Elle dit par ailleurs vouloir absolument garder l'enfant. Marie est, à la fois, le sujet-patient de cet événement naturel qui fait d'elle une mineure enceinte et sujet-agent d'une acceptation de son nouvel état. Le fait pour elle d'effectuer une démarche auprès de l'infirmière de son collège, pour lui en « parler »,

confère à *ce qui lui arrive* dans le cours « naturel » de sa vie privée la qualification d'événement social et, de ce fait, motive sa *démarche*.

La fugue. *Faire une démarche, faire une fugue* sont des actions qui prennent sens dans un espace social réglé par des normes. Le fait de *faire une fugue* est considéré comme un acte de refus voire de rébellion contre un ordre social, ici familial. Ce n'est pas un délit (cf le délit de fuite dans le Code de la route), c'est un symptôme de mal être dans la vie privée. Si la *démarche* implique une rationalité, la *fugue* peut être considérée comme une réaction, une impulsion non rationnelle. Le sujet qui *fait une démarche* est un sujet-agent d'une action rationnelle ; le sujet qui *fait une fugue* est un *fugueur/une fugueuse*, il/elle est *en fugue* comme on est en cavale. C'est un sujet-patient, soumis à ce que Ricœur (1990, 84) décrit comme « une impulsion incidente »⁴. De sorte que la fugue sera énoncée comme le motif de la démarche d'un sujet-agent ayant autorité sur le fugueur ou la fugueuse. La configuration *fugue-démarche* fera de *la fugue* le symptôme de mise en danger d'un mineur et de *la démarche* une action régie par une norme juridique. Le sens ainsi attribué à ces événements se présente comme un effet de leur configuration discursive.

On a ainsi affaire à deux types d'événements en corrélation narrative. Dans un premier temps, quelque chose arrive dans le cours d'une vie qui provoque une rupture, un changement d'état du sujet qui passe d'un état de patient/victime à celui de d'agent. *La fugue* est une réponse à une souffrance, la *grossesse* en tant qu'événement provoquant un changement d'état, donne lieu à une décision, événement langagier qui requiert l'intervention d'un sujet-agent. En revanche, ces mêmes événements racontés par un tiers sont perçus comme autant d'objets d'inquiétude. L'infirmière du collège conclut « nous nous trouvons devant une jeune fille mineure, en fugue et enceinte ». L'événement de la fugue déclenche un second événement, celui de son signalement institutionnel et par là sa qualification juridique.

Dans l'état actuel de ma réflexion, je serais tenté de considérer ces événements à partir des formes discursives du récit de *ce qui arrive à qqn*, selon un point de vue qui serait du ressort d'une *pragmatique* de l'événement qui mettrait en rapport le monde objectif des actions, le monde social des comportements et la rationalité du discours.

Le récit de signalement (l'instance requise)

Rédigé le 3 mai, le rapport de l'infirmière est transmis, le 6 mai, au Procureur par le *service social en faveur des élèves*, selon le formulaire « signalement d'enfant en danger ». Le signalement acquiert ainsi sa validité d'acte performatif. L'événement singulier rapporté est reconfiguré dans un récit qui prend en compte outre les informations administratives concernant l'enfant signalé et la composition de la famille, l'histoire de cette famille, l'histoire de l'enfant signalé, la mention des

⁴ « À la question : *qu'est-ce qui vous a poussé à faire ceci ou cela ?*, on donne une réponse qui n'énonce ni un antécédent au sens de la cause humaine, ni une raison-de, au sens rationnel, mais une impulsion incidente, ou, comme on dit en psychanalyse, une pulsion » (Ibid.)

interventions antécédentes des « professionnels médico-sociaux » et se conclut par une analyse synthétique de la situation et la proposition des aides envisageables.

La fugue de Marie « mineure enceinte », est inscrite dans la continuité d'une histoire reconstituée d'après les paroles entendues par une assistante sociale lors de ses entretiens avec Marie et sa famille. On pourrait reprendre ici la notion d'identité narrative (Ricoeur, 1985 : 442-443) : « L'histoire racontée dit le *qui* de l'action. *L'identité du qui n'est donc elle-même qu'une identité narrative*. Sans le secours de la narration, le problème de l'identité personnelle est en effet voué à une antinomie sans solution : ou bien l'on pose un sujet identique à lui-même dans la diversité de ses états, ou bien l'on tient, à la suite de Hume et de Nietzsche, que ce sujet identique n'est qu'une illusion substantialiste (...) Le dilemme disparaît si, à l'identité comprise au sens d'un même (*idem*), on substitue l'identité comprise au sens d'un soi-même (*ipse*) ; la différence entre *idem* et *ipse* n'est autre que la différence entre une identité substantielle ou formelle et l'identité narrative. L'ipsité peut échapper au dilemme du Même et de l'Autre, dans la mesure où son identité repose sur une structure temporelle conforme au modèle d'identité dynamique issue de la composition poétique d'un texte narratif. Le soi-même peut ainsi être reconfiguré par l'application réflexive des configurations narratives. À la différence de l'identité abstraite du Même, l'identité narrative, constitutive de l'ipsité, peut inclure le changement, la mutabilité, dans la cohésion d'une vie ». C'est dans cette mise en perspective, que je me propose de situer l'événement-occurrence de la fugue de Marie, datée du 28 avril et rapportée le 3 mai par l'infirmière, au service sociale de l'Académie dont dépend le collège. Dans la rubrique « Histoire de l'enfant signalé », le signalement de l'instance requise raconte l'histoire des fugues. Dans ce récit, Marie se trouve implicitement constituée dans le personnage de la *fugueuse* :

Pour cette année scolaire 2001-2002, Marie a fugué le 31-12-01. Par l'intermédiaire d'une camarade de classe, Mme (la mère) a réussi à savoir que Marie avait des amis qui se retrouvaient la plupart du temps aux environs du quartier X. Ce sont ces « amis » qui ont aidé Mme à trouver Marie au bout de 5 jours. Il est important de signaler que ces personnes sont toutes adultes dont figure un ami « intime » qui aurait 31 ans.

En février 2002, elle a encore fait une fugue, suivie d'une autre en mars. Mme a toujours retrouvé sa fille, toujours par le même réseau d'amis de Marie. Lors de sa fugue du mois de mars, c'est Z lui-même qui a appris à Mme que Marie s'est fait un nouveau réseau d'amis : des conducteurs de bus. Durant cette fugue, Marie est venue voir Z plusieurs fois. (...) Z a raconté à Mme les circonstances de sa rencontre avec Marie. Elle se fait appeler Alice, dit avoir 22 ans, mère d'un petit garçon et prétend travailler comme coiffeuse.

Peu avant les vacances de Pâques, en avril, Marie a été admise d'urgence à l'hôpital de (...) suite à une tentative de suicide. (...) Lors de son hospitalisation à l'hôpital, elle a rencontré un psychiatre. Par le passé, elle a vu d'autres psychiatres. Seul un psychiatre exerçant à l'hôpital a révélé à Mme que les difficultés de Marie sont d'ordre psychiatrique.

(...)

(Le 27 avril) Marie a demandé la permission à sa mère de rester dormir chez sa grand-mère ce samedi. Elle a bien quitté le domicile de sa grand-mère mais elle est allée chez Z ; celui-ci a appelé Mme pour l'en informer et la rassurer qu'il ferait tout pour la persuader de venir à l'école le lundi 29 avril. Ce qui s'est produit. Et c'est lors de cette matinée que Marie a révélé à l'infirmière scolaire qu'elle est enceinte, qu'elle sait qui est le père et qu'elle souhaite garder l'enfant. Elle a cherché à me joindre afin de connaître les différentes aides adéquates à sa nouvelle situation. Un rendez-vous a été pris pour le mardi 30 avril mais Marie ne s'est pas présentée au collège, elle n'est pas non plus retournée chez elle.

Un additif (17/06/02) au signalement précédent (6/05/02) relate une quatrième fugue dans la semaine du 13 juin au cours de laquelle la mère de Marie :

a reçu par courrier la carte d'identité nationale de Marie, qu'une personne inconnue a glissée dans une boîte aux lettres d'une agence postale. Ainsi, Marie se trouve actuellement sans aucune pièce d'identité. (...) Marie s'est arrangée pour adresser un courrier à sa mère. Elle a laissé un message sur le répondeur du téléphone portable de sa mère en indiquant qu'elle se trouvait à X et qu'elle allait bien.

Dans un premier temps, on pourra situer les fugues dans la répétition d'un même événement. Mais c'est dans l'espace de chaque fugue que surgit un autre événement marquant l'histoire de Marie. La première fugue mentionnée révèle la présence d'un ami « intime ». Au cours de la fugue de mars, Marie se constitue une identité fictive dans le vécu d'une relation avec Z qui pourrait être l'ami « intime ». De retour chez sa mère, Marie reprend en quelque sorte son identité réelle. Elle quitte ainsi un monde fictionnel dont elle est la narratrice pour retrouver le monde de la réalité, d'une réalité qu'elle subit et qui la constitue à son corps défendant. Entre cet épisode et la fugue d'avril, se produit l'événement de la tentative de suicide. Marie entre dans un autre récit, celui du psychiatre. Dans sa fugue d'avril, Marie est enceinte. Elle accepte sur l'injonction de son ami de revenir non pas chez elle, chez sa mère, mais dans un autre « chez elle », un lieu public, celui du collège où elle peut « parler » de sa grossesse à l'infirmière scolaire. Et dans sa dernière fugue, Marie se trouve « sans aucune pièce d'identité » mais maintient néanmoins le lien avec la réalité refusée, en envoyant à sa mère des signes de vie, une façon de garder le lien avec elle. Marie est entrée dans un processus narratif qui lui donne en quelque sorte une *identité narrative*, dans la mesure où cette identité s'inscrit à travers un récit qui ordonne dans la cohérence d'une histoire tout ce qui lui arrive. Par ailleurs, la mise en intrigue d'événements-occurrences dans la linéarité d'un récit les détache de leur singularité empirique pour les inscrire dans une continuité narrative qui fait de chacun d'eux, en tant qu'événements de récit, des moments significatifs d'une histoire et donc interprétables selon une rationalité discursive, celle d'un discours normé de signalement. L'assistante sociale, auteure du signalement, interprète ainsi les fugues comme un défi que Marie se pose à elle-même :

Face au nouvel élément de la grossesse, la situation de Marie se complexifie. Si nous pouvons nous permettre de se référer à son mode de fonctionnement, la grossesse

Le « signalement d'enfant en danger ». Une problématique de l'événement

est réelle car Marie ressent toujours le besoin de faire un défi aussi bien par les fugues et par la tentative de suicide, que par le fait de ne fréquenter que des adultes, de faire croire à ses amis qu'elle-même est adulte et mère d'un petit garçon.

Finalement, la rédactrice du rapport conclura :

La prise en compte de son souhait d'aller en foyer est vital pour elle. Tant qu'elle ne bénéficie pas d'un éloignement géographique de son contexte global actuel, tant qu'elle n'intègre pas un cadre plus soutenant pour elle, elle restera imprévisible et mettra autant en danger sa personne.

Ces deux segments de récit sont à considérer comme deux moments d'un discours visant un passé et un futur, énoncés dans le présent d'un acte de signalement :

– la grossesse de Marie est le « nouvel élément » qui prend à la fois sens et donne du sens à une suite d'événements passés, présentés comme le « mode de fonctionnement » d'un sujet qui « ressent toujours le besoin de faire un défi ». La grossesse se trouve ainsi interprétée comme un acte de défi, énoncé comme élément d'une suite qui se conclut par le rappel d'une fiction que Marie a voulu faire croire à ses amis adultes en se présentant elle-même comme une adulte « mère d'un petit garçon ».

– le souhait de Marie d'aller en foyer est repris, reformulé dans le discours de l'instance requise. Nous ne percevons des paroles de Marie que ce qui a été entendu comme un souhait. Un souhait qui est dit « vital », mais vital pour qui, pour Marie ou pour l'assistante sociale ?

L'identité narrative construite dans ce discours de signalement est une identité ambiguë. Elle est celle construite à partir d'une écoute interprétative de paroles singulières, attribuées à un sujet selon les normes discursives du signalement. C'est dans cet entretissage de discours que s'entretisse dans un récit pluriel, une identité narrative à plusieurs voix, celle de Marie, celle de l'infirmière, celle de l'assistante sociale.

Une problématique discursive de l'événement.

Il me semble utile de reprendre ici, au terme de cette étude, les notions d'événement-occurrence et d'événement-récit dans une perspective d'analyse de discours. Si le fait de parler de ce qui arrive dans le cours d'une vie, prend un statut d'événement, on distinguera entre la matérialité « physique » de ce qui arrive, par exemple le fait que Marie se trouve enceinte, et la matérialité langagière de l'événement, par exemple, le fait de signaler que « face au nouvel élément de la grossesse, la situation de Marie se complexifie ». C'est dans cette perspective qu'on pourra s'interroger en termes *d'événement discursif* et *d'événement linguistique* (Guilhaumou, 2002 : 245-249), sur les conditions de possibilité d'une connexion conjoncturelle entre un segment de réel et un segment de discours.

Écrire que Marie est « une jeune-fille mineure, en fugue et enceinte », c'est faire advenir dans un *site discursif* une présentation qui bien que *subjective* a valeur

d'attestation légitime d'un événement. Ce site discursif a pour nom « signalement d'enfant en danger ». Deux remarques s'imposent : (1) « le site lui-même ne peut nommer l'événement, même s'il sert à ... le qualifier. Car le site est lui-même un terme de la situation » (A. Badiou, 1988 : 225) ; (2) la nomination du site implique une intervention définie comme « procédure par laquelle un multiple est reconnu comme événement » (ibid. : 224). Le terme *multiple* désigne un ensemble d'événements constitutifs de l'événement. Ainsi, la mise en récit des fugues, des fréquentations et de la grossesse de Marie subsume ces événements-occurrences sous le nom de « signalement d'enfant en danger ». Or, le terme de signalement, issu d'une nominalisation, marque l'intervention d'une instance de discours. L'emploi de ce terme « sanctionné par l'usage, est sans base légale. Il a pour origine une formule du décret du 7 janvier 1959 demandant au directeur de la Population et de l'Aide sociale de signaler au Procureur les enfants en situation de danger » (P. Verdier, 2001 : 353, note 1). *L'événement discursif* implique donc la participation d'un sujet non pas constitué *a priori* mais d'un sujet émergent en tant qu'il s'engage dans un acte de discours sanctionné par un usage normé. C'est en ce sens que *l'événement discursif* relève d'un *agir communicationnel* (cf. Habermas, opus cité). En rapportant sous le nom du site discursif « signalement » un ensemble d'événements singuliers, le sujet-requérant « établit le lien avec l'événement linguistique, qui fixe les expressions issues du *sens commun* dans le schéma historique de la langue empirique en tant que *langue commune* » (Guilhaumou, ibid. 246). En dernier ressort, c'est dans la matérialité d'une langue commune que peut émerger l'événement discursif, créant ainsi un moment d'intercompréhension dans un espace-temps.

En analysant, par le biais de l'événementialité, deux formes de discours de signalement (instance requérante et instance requise), j'essaie d'accréditer une hypothèse que je formulerai ainsi : la mise en récit d'une histoire singulière serait indissociable de la production discursive d'un imaginaire social.

OUVRAGES CITÉS

- BADIOU, A. (1988), *L'être et l'événement*, Ed. du Seuil.
- GUILHAUMOU, J. (2002), articles : événement discursif, événement linguistique in *Dictionnaire d'analyse du discours*, s/dir. P. Charaudeau et D. Maingueneau.
- HABERMAS, J. (1987), *Théorie de l'agir communicationnel* I et II, Fayard.
- RICOEUR, P. (1985-1990), *Temps et récit*, 3 vol., Point-Seuil.
- VERDIER, P. (2001), *Guide de l'Aide sociale à l'enfance*, Dunod.